

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017

Etaient Présents, 53 titulaires, 5 suppléants, 10 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Didier BAYENS, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Maryse ARTIGAU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Cédric LAPRUN, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Robert BAREILLE, Aurélie GIRAUDON, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Paule BERGES	à	Patrick MAUNAS
	Alain CAMSUZOU	à	Jean CASABONNE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Dominique FOIX	à	Henriette BONNET
	Maylis DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Valérie SARTOLOU	à	Daniel LACRAMPE
	Bernard UTHURRY	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Jean-Pierre CHOUROUT-POURTALET	à	Marthe CLOT
	Jacques MARQUEZE	à	Elisabeth MEDARD

<u>Suppléants</u> :	Annie REBOLLE	suppléante de	Jean-Michel IDOIBE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Jean-Pierre LOPEZ	suppléant de	Pierre-Félix CAUHAPE
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS
	Daniel RONCALEZ	suppléant de	Evelyne BALLIHAUT

Absents : Jacques CAZAURANG (excusé), Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Pierre CASAUX-BIC, Suzanne SAGE, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES



RAPPORT N° 170926-17-CUL-

CANDIDATURE AU LABEL « CENTRE NATIONAL MARIONNETTES »

Mme MÉDARD indique que la Communauté de Communes du Haut-Béarn exerce la compétence statutaire supplémentaire « Elaboration et mise en œuvre de la politique du Spectacle Vivant dans le cadre de la Scène conventionnée pour les Arts de la Marionnette ».

En 2010, le programme national « Scène conventionnée pour les Arts de la Marionnette » a été attribué par le Ministère de la Culture à la Communauté de Communes du Piémont Oloronais (CCPO), en reconnaissance d'un projet culturel en matière de spectacle vivant avec une mention artistique « arts de la marionnette ».

Trois piliers d'actions fondent dès lors la politique Spectacle Vivant de la communauté de communes :

- ▶ Appui à la création et à la production,
- ▶ Diffusion,
- ▶ Action culturelle.

Une convention triennale quadripartite entre la CCPO, le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Aquitaine) a donc été validée. Suite au bilan positif réalisé en juillet 2013, les partenaires ont proposé de renouveler cette convention en 2014, pour trois années supplémentaires.

Aujourd'hui, à l'échelle de la Communauté de Communes du Haut-Béarn, il s'agit d'envisager la redéfinition du projet artistique, en nous engageant dans un nouveau partenariat (conventionnement pluriannuel).

Le «programme « scène conventionnée pour les Arts de la Marionnette » peut être remobilisé. Pour autant, la reconfiguration administrative française a eu pour effet l'élargissement du périmètre de la DRAC Nouvelle Aquitaine qui compte désormais 17 scènes conventionnées. Dans le même temps, l'Etat a annoncé la création d'un label national pour les arts de la marionnette qui sera attribué en 2018, à 6 ou 7 structures en France suite à une procédure de sélection.

Fort du bilan de réalisation du projet, le Haut-Béarn peut potentiellement s'inscrire dans un nouveau label national « Centre National Marionnettes », en lieu et place du dispositif « Scène Conventionnée pour les Arts de la Marionnette », pour la période 2018 – 2021.

L'assise que représente ce label, en termes de partenariat avec l'Etat, renforcerait l'action intercommunale. Il s'agit d'une opportunité, tant en termes de rayonnement intercommunal que d'attractivité régionale et nationale.

En effet, inscrire notre communauté de communes dans ce processus de labellisation nationale lui permettrait, au-delà d'une stratégie de promotion, d'identification et de visibilité, de créer une dynamique de projet et de repenser globalement et immédiatement l'action intercommunale en la matière sur le nouveau périmètre territorial.

Les missions inhérentes à un pôle national s'inscrivent dans celles déjà pleinement assumées par la Communauté de Communes, via son service Spectacle Vivant. En voici précisé l'impact :

- ▶ Appui à la création :
 - Renforcement de la coproduction de spectacles « Arts de la marionnette »
 - Résidences d'artistes sur le nouveau périmètre intercommunal
- ▶ Diffusion : une saison pluridisciplinaire avec une présence des Arts de la Marionnette sur l'année, et sur l'ensemble du périmètre intercommunal (délocalisation)
- ▶ Action culturelle : élargissement au nouveau périmètre intercommunal

D'autres missions seront à renforcer, compte-tenu du rôle de tête de réseau que conférerait ce label national à la Communauté de Communes du Haut-Béarn. Il s'agit notamment :

- de l'expertise pour accompagner les structures de la Nouvelle-Aquitaine dans le développement des Arts de la Marionnette, en création et en diffusion.
- du centre de ressources : expertise, outils pédagogiques, fonds dédiés à la médiathèque

En termes calendaires, le programme « Scène conventionnée pour les Arts de la Marionnette » peut dès à présent être reconduit par convention avec le Département, la Région et la DRAC ; les résultats de la procédure de labellisation du Ministère de la Culture au titre de « Centre national marionnettes » interviendront début 2018.

Dès lors, la Communauté de Communes, tout en visant la labellisation nationale, peut s'assurer de la pérennité du partenariat actuel.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** la constitution et le dépôt d'un dossier de candidature de la Communauté de Communes du Haut-Béarn au label national « Centre National Marionnettes »,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toute démarche et signer tout document, nécessaires au bon déroulement du projet,
- **APPROUVE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 26 septembre 2017

Suivent les signatures

Affiché le 9.10.17





Le Président
Daniel LACRAMPE

REÇU
Le - 9 OCT. 2017
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE